

**2017, AUCUNE AVANCEE
SOCIALE POUR LES
SALARIES DE LA BRANCHE !**



**C
I
R
C
U
L
A
I
R
E**

Comme toujours, l'USB se réfugie derrière les problèmes de financement de la branche et d'agrément par les pouvoirs publics pour négocier à minima dans les commissions nationales paritaires. Outre ce constat, la CGT ne peut que déplorer le manque de volonté réelle des employeurs, tant au niveau national, que local et de combattre :

- **Des conditions de travail esclavagistes ;**
- **Le mal être grandissant des salariés ;**
- **Des salaires pitoyables ;**
- **La non prise en compte des frais professionnels dans leur totalité ;**
- **La non reconnaissance de la valeur humaine des métiers de la branche ;**
- **La non prise en compte de l'ensemble des métiers de la branche ;**

La CGT s'interroge sur les objectifs réels dans les négociations nationales en ce qui concerne les avancées sociales de la branche.

La CGT ne pourra accepter que les besoins des salariés soient minorés aussi bien par les employeurs, que par les pouvoirs publics et continuera à se battre pour faire valoir nos revendications.

Salariés de la branche de l'aide et du maintien à domicile, il est temps de réagir.

La CGT de l'aide et du maintien à domicile a pour habitude de dire que notre secteur sert de laboratoire d'essai pour toute nouvelle loi.

Nous, salariés de l'aide et du maintien à domicile servons de cobaye à toute nouvelle loi rendant les salariés malléables et corvéable à souhait vis-à-vis des employeurs : Travail du dimanche, travail morcelé, travail à temps partiel subit, conditions de travail désastreuses, de plus en plus de salariés sont en burn-out ou reconnus inaptes, à disposition de l'employeur constamment, etc.

Circulaire
N°02/2018

Aide à Domicile

AVENANT POLITIQUE SALARIALE

L'avenant sur l'augmentation de 0,44% de la valeur du point au 1^{er} octobre 2017 a été refusé à l'agrément. L'USB et la CFDT avait signé cet avenant minimaliste, afin de ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire 2017, allouée à la branche par le ministère. Malgré tout le ministère a refusé l'agrément de l'avenant car les employeurs n'ont pas calculé l'impact de l'effet report sur 2018, qui s'élève à 0.33%.

Lors de la CPPNI du 19 Décembre 2017, les employeurs ont mis à signature un accord pour une prime à chaque salarié de la branche correspondant à 0,11% de la masse salariale annuelle brut afin de ne pas perdre le reliquat de l'enveloppe 2017.

Une misère lorsqu'on connaît la précarité de notre secteur.

Ci-dessous le tableau explicatif calculé sur une moyenne d'ancienneté de 10 ans sur la base d'un temps plein.

| Catégorie | Coefficient | Prime brut | Prime net |
|------------------|--------------------|-------------------|------------------|
| A | 279 | 19.81 € | 14 € |
| B | 287 | 20.38 € | 15.28 € |
| C | 333 | 23.64 € | 17.73 € |
| E | 427 | 30 € | 22.74 € |
| H | 640 | 45.45 € | 34€ |
| I | 867 | 61.57 € | 46.17€ |

La CGT n'est pas signataire de ce simulacre d'accord qui une fois de plus ne bénéficiera pas aux catégories les plus basses en dessous de 10 ans d'ancienneté.

De plus, étant soumis à l'agrément, il risque de ne pas l'être par le ministère. Celui-ci à quatre mois pour se prononcer.

Nous vous tiendrons évidemment informés dès que nous avons la décision du ministère.

CLASSIFICATION :

Depuis plusieurs CPPNI, la classification est à l'ordre du jour. Quelle est la volonté des employeurs à avancer sur ce sujet ? A chaque commission, ils remettent la même proposition sans aucune évolution.

La CGT sera vigilante, afin que les éléments de la rémunération soient basés sur des critères objectifs.

MAINTIEN DE SALAIRE :

Rappel avenant 29 : l'employeur doit verser à échéance mensuelle les indemnités complémentaires (prévoyance maladie) au titre de la garantie maintien de salaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'employeur doit verser à échéance mensuelle, les indemnités complémentaires au titre de la garantie incapacité.

FOND SOCIAL :

Rappel : Pour les salariés rencontrant des difficultés financières, il existe un fond social de branche qui peut octroyer une aide : au logement, bourse d'études, etc...

Ce fond social est peu utilisé, il ne faut pas hésiter à contacter votre prévoyance maladie (AG2R, CHORUM, HUMANIS,...) pour constituer un dossier de demande de fond social.

Vous pouvez également nous contacter sur la boîte mail nationale : aideadomicilecgt@gmail.com, afin que nous vous fassions parvenir un dossier de demande d'aide de fond social.

CITS : crédit d'impôts de la taxe sur les salaires :

Les pouvoirs publics ont mis en place le CITS, appelé couramment le CICE associatif. Il correspond à 4% de la masse salariale brut. Le CITS 2017 va être versé à votre association en début d'année 2018. En question CE ou DP, interrogez votre employeur, pour connaître le montant obtenu par l'association dans le cadre du CITS et à quoi va-t-il servir ?

AMAPA :

Alerte rouge, notre secteur déjà fragilisé est attaqué de plein fouet par des spéculateurs sans foi ni loi.

C'est le cas des salariés de l'AMAPA.

Un peu partout ces structures s'implantent, soyons vigilants et faites-nous remonter toutes les infos concernant leur présence sur les territoires.

INFORMATION :

Le « ça bouge » du mois de Décembre 2017, a été envoyé aux abonnés. Si vous souhaitez en commander, contactez-nous par mail.

A l'intérieur vous y trouverez la présentation du collectif, le fond social et tout un dossier sur l'inaptitude professionnelle ou non.

Alors abonnez- vous !!!!

Abonnement au ça bouge Aide à Domicile

Nom – prénom :

Adresse :

Tél ou portable :

Signature

- Tarifs abonnement militant CGT 10 €



POUR LA RECONNAISSANCE DE NOS METIERS, NOTRE SECTEUR D'ACTIVITE EST D'INTERET PUBLIC ET DOIT ETRE RECONNU COMME TEL, UN GRAND SERVICE PUBLIC, AU SEIN MEME DE LA SECURITE SOCIALE.

NE PAS LAISSER LES POLITIQUES CONTINUER A SE SERVIR DE NOUS, NE PAS FAIRE VIVRE A NOS DESCENDANTS LA CASSE DE L'EMPLOI ET DU MODELE SOCIAL FRANÇAIS.

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux fraternels 2018.

Que l'année nouvelle soit favorable à toutes les tentatives pour nous permette de gagner les défis qui nous attendent pour plus de progrès social.

Nathalie DELZONGLE

Référente du secteur aide,
accompagnement et soins à domicile.